



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CROISSANCE VERTE**



Dossier de presse

Transition énergétique et croissance verte

**Ségolène Royal
accélère le développement de l'énergie solaire en France,
pour atteindre les objectifs
de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**

Jeudi 9 mars 2017

Sommaire

Lauréats de la première période de l'appel d'offres photovoltaïque au sol de grande puissance 3

Répartition régionale des projets lauréats4

Chiffres clés4

Lauréats de la seconde période de l'appel d'offres pour installations renouvelables en autoconsommation 5

Répartition régionale des projets lauréats6

Chiffres clés6

Lancement d'un appel d'offres pluriannuel pour installations renouvelables en autoconsommation..... 7

Lancement du premier appel d'offres pour installations solaires innovantes 8

Calendrier des périodes de candidature aux appels d'offres en cours 9

Lauréats de la première période de l'appel d'offres photovoltaïque au sol de grande puissance

Ségolène Royal désigne 79 lauréats de la première période de l'appel d'offres pour développer des installations photovoltaïques au sol de grande puissance, pour un volume de 500 MW.

L'appel d'offres pour des installations solaires au sol de grande puissance, comprise entre 500 kilowatts crête et 17 megawatts crête, a été lancé en 2016, pour un volume total de 3 000 MW répartis en 3 ans.

La ministre désigne aujourd'hui les 79 lauréats de la première période de l'appel d'offres, pour un volume total de 500 MW.

Ces projets bénéficieront du nouveau dispositif de soutien mis en place par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : le « complément de rémunération ». En plus des revenus générés par la vente de l'électricité sur le marché, les producteurs lauréats bénéficieront d'une prime annuelle assurant un niveau de revenus permettant de couvrir les investissements.

Le prix moyen pour les projets retenus est de 62,5 €/MWh pour les grandes centrales photovoltaïque au sol. Les niveaux des prix d'achat proposés par les candidats dans cette procédure compétitive poursuivent leur baisse rapide.

Par ailleurs, **plus de 60% d'entre eux se sont engagés à l'investissement participatif et bénéficieront d'une prime majorée de 3 €/MWh.** Un tel engagement reflète un ancrage territorial des projets et un souhait des citoyens et collectivités de s'approprier la production énergétique.

La liste des candidats retenus est publiée sur le site Internet du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, à l'adresse :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/solaire>

La prochaine période de candidature à l'appel d'offres, dont la clôture aura lieu le 1^{er} juin prochain, porte également sur une puissance de 500 MW.

Répartition régionale des projets lauréats de l'appel d'offres au sol et chiffres clés

Région	Projets	MW
Nouvelle Aquitaine	14	136.5
Provence Alpes Côte d'Azur	18	127.8
Occitanie	22	80.2
Pays de la Loire	7	52.4
Bourgogne Franche-Comté	3	36.5
Auvergne-Rhône-Alpes	7	35.8
Hauts-de-France	3	24.5
Centre-Val de Loire	2	18.4
Normandie	1	15.7
Grand Est	2	7.0
TOTAL	79	534.8

Chiffres clés

- Production annuelle estimée : 700 GWh.
- 460 millions d'euros d'investissements dont 118 millions d'euros de fonds propres.
- Rendement moyen des modules : 18 %.
- Prix moyen de 62.5 €/MWh pour les installations de puissance comprise entre 5 et 17 MWc.
- Prix moyen de 68.1 €/MWh pour les installations de puissance inférieure à 5 MWc.
- Prix moyen de 105.6 €/MWh pour les installations sur ombrières de parking.

Lauréats de la seconde période de l'appel d'offres pour installations renouvelables en autoconsommation

Ségolène Royal sélectionne 62 lauréats de la seconde période de l'appel d'offres pour installations renouvelables en autoconsommation, pour un volume total de 20 MW.

La ministre a lancé en 2016 un appel d'offres pour des installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation de puissance intermédiaire comprise entre 100 et 500 kilowatts. Cet appel d'offres inédit a pour vocation l'expérimentation d'un nouveau modèle économique dans lequel des entreprises industrielles, tertiaires et agricoles vont produire et consommer leur propre électricité localement. Toutes les technologies renouvelables sont admises : solaire, petite-hydro, moulins, etc.

Ces projets pourront consommer eux-mêmes l'électricité d'origine renouvelable qu'ils produisent ou bien la valoriser auprès de tiers, et bénéficieront d'une **prime à un prix pondéré de 19.35 €/MWh**. Les niveaux des primes proposées par les candidats ont baissé très significativement, au bénéfice du consommateur final : la prime moyenne pondérée proposée est divisée par 2 par rapport à la période précédente.

Le taux d'autoconsommation moyen des lauréats de l'appel d'offres reste lui très élevé, à 97,6%, traduisant une réelle volonté d'utiliser sa propre électricité. Ce taux était sensiblement identique (97.4%) à la première période de l'appel d'offres.

La liste des candidats retenus est publiée sur le site Internet du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, à l'adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/systemes-dautoconsommation>

Répartition régionale des projets lauréats de l'appel d'offres autoconsommation et chiffres clés

Région	Projets	MW
Auvergne Rhône-Alpes	15	6.73
Occitanie	13	3.64
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	3.29
Pays de la Loire	8	2.27
Nouvelle Aquitaine	3	1.00
Grand Est	3	0.90
Bourgogne Franche-Comté	3	0.79
Centre	2	0.70
Île-de-France	2	0.69
Hauts de France	3	0.46
TOTAL	62	20.47

Chiffres clés

- Production annuelle estimée : 25 GWh.
- 27 millions d'euros d'investissements dont 9 millions d'euros de fonds propres.
- Rendement moyen des modules : 17 %
- Prime moyenne de 19.35 €/MWh.
- Taux d'autoconsommation moyen de 97.6%.
- 69% des modules photovoltaïques choisis sont fabriqués en France.

Lancement d'un appel d'offres pluriannuel pour installations renouvelables en autoconsommation

Ségolène Royal lance un nouvel appel d'offres tri-annuel pour installations en «autoconsommation » pour un volume total de 450 MW.

Comme le premier appel d'offres « autoconsommation » lancé en août 2016, cet appel d'offres est ouvert aux consommateurs des secteurs industriels, tertiaires et agricoles, en particulier aux centres commerciaux, acteurs économiques pour lesquels l'autoconsommation peut apporter les bénéfices les plus importants.

L'appel d'offres porte sur des installations de 100 à 500 kW, toute les technologies renouvelables étant admises (solaire, petite-hydro, moulins, etc.). Le volume total alloué de 450 MW est réparti en neuf tranches de candidature de 50 MW chacune, soit trois périodes de candidature par an.

Les lauréats, qui pourront comme tout producteur d'énergie consommer eux-mêmes l'électricité qu'ils produisent ou la valoriser auprès de tiers, recevront de plus une prime. La valeur de cette prime sera d'autant plus élevée que la part d'électricité autoconsommée sera importante et que la conception de l'installation permettra une bonne intégration au réseau électrique.

Une majoration tarifaire est accordée aux installations financées selon des modes participatifs, véritables leviers innovants et mobilisateurs pour la transition énergétique.

La première période de candidature à l'appel d'offres se clôturera en septembre prochain.

Lancement du premier appel d'offres pour installations solaires innovantes

Ségolène Royal publie un appel d'offres pour 210 MW de nouvelles installations solaires innovantes, réparties en trois tranches de candidature de 70 MW pour encourager notamment la route solaire et l'agrivoltaïsme.

Le volume de l'appel d'offres est réparti selon quatre familles d'innovation, afin de garantir une compétitivité équitable pour chaque type d'innovation :

- **les innovations de composants**, dont la route solaire, les modules innovants, les onduleurs avec fonctionnalités spécifiques ou les nouvelles technologies de cellules ;
- **les innovations portant sur le système électrique** : architecture haute tension, système innovant de distribution d'énergie, etc. ;
- **les innovations liées à l'optimisation et à l'exploitation électrique de la centrale photovoltaïque** : logiciel de monitoring couplés à des capteurs, outils de maintenance préventive, etc. ;
- **les installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale (agrivoltaïsme).**

Les projets seront sélectionnés sur un critère de compétitivité économique et sur la contribution à l'innovation de leur installation. Afin d'encourager la participation des citoyens et des territoires aux projets solaires, les projets financés selon des modes participatifs pourront bénéficier d'une majoration tarifaire.

La première période de candidature à l'appel d'offres se clôturera en septembre prochain.

Calendrier des périodes de candidature aux appels d'offres solaires en cours pour l'année 2017

<i>Fin T1</i>	<i>Fin T2</i>	<i>Début T3</i>	<i>Fin T3</i>	<i>Début T4</i>	<i>Fin T4</i>
1 ^{ère} période Installations sur Bâtiments	2 ^{ème} période Installations au sol Installations avec stockage ZNI Installations en autoconsom- mation ZNI	2 ^{ème} période Installations sur Bâtiments	1 ^{ère} période Installations Innovantes 1 ^{ère} période Installations en autoconsom- mation métropole	3 ^{ème} période Installations sur Bâtiments	3 ^{ème} période Installations au sol

ZNI : zones non-interconnectées.